

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU
JEUDI 15 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FARCY, Maire.

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Présents :

Patrick FARCY, René-Jean CULLIER DE LABADIE, Stéphane RABANY, Dominique CARON, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCELLIER, Beatriz LAPORTE GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Yannick SKOEZ, Frédérique STRAZEL, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Priscilla FERNANDO, Daniel CASCARINO, Virginie COPPIN, Robert HABIAC, Sébastien MONS, Annie BROSSARD, Lasaâd DAMMAK, Carolina TAVARES, Vincent HIRON, Marline GASSE

Délibération N° 2023-063

Absents excusés :

Anne-Marie MARTINS donne pouvoir à Didier FABRE
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Virginie COPPIN
Aurélien GAUTHIER donne pouvoir à René-Jean CULLIER DE LABADIE
Chakia VOLKART donne pouvoir à Stéphane RABANY
Hervé MANFRINI donne pouvoir à Dominique CARON

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Absents non représentés :

Pedro GRACIA, Lydie MESSAD

Secrétaire de séance :

René-Jean CULLIER DE LABADIE

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES ET DE TERRAINS DE SPORT

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n°2020-078 du 23 novembre 2020 revalorisant les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 7 juin 2023 ;

Considérant que la commune propose à la location des salles pour les particuliers villecresnois et non villecresnois, les comités d'habitants, les entreprises, les syndicats de copropriété et les groupes politiques ;

Considérant la hausse des prix de l'énergie dans le contexte de la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine ;

Considérant le poids des charges de fonctionnement à caractère général dans le budget communal ;

Considérant la volonté de créer un tarif « hiver » intégrant le coût de la mise en chauffe des salles louées durant les mois de novembre à mars ;

Considérant le choix de proposer un forfait comprenant l'installation de matériels, compte tenu de la mobilisation du personnel communal que cela implique pour la ville ;

Sur proposition de Madame Catherine ARDIOT, adjointe au maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Fixe les tarifs de location des salles municipales à compter du 1^{er} septembre 2023, comme précisé ci-dessous :

SALLE CHEMINÉE						
	Catégories	Tarifs été (avril à octobre)	Tarifs hiver (novembre à mars)		Caution	Forfait installation de salle
Semaine	Villecresnois	780 €	880 €	Par jour	1 560 €	500 euros
	Hors commune	1 380 €	1 480 €	Par jour	2 760 €	
Samedi, dimanche et jour férié	Villecresnois	650 €	750 €	Par jour	1 300 €	
	Hors commune	1 150 €	1 250 €	Par jour	2 300 €	
Semaine, week-end et jour férié	Organismes privés (entreprises, syndics de copropriété...)	400 €	400 €	Par demi- journée	1 000 €	

SALLE DE L'ORANGERIE						
	Catégories	Tarifs été (avril à octobre)	Tarifs hiver (novembre à mars)		Caution	Forfait installation de salle
Semaine	Villecresnois	780 €	880 €	Par jour	1 560 €	500 €
	Hors commune	1 380 €	1 480 €	Par jour	2 760 €	
Samedi, dimanche et jour férié	Villecresnois	650 €	750 €	Par jour	1 300 €	
	Hors commune	1 150 €	1 250 €	Par jour	2 300 €	
Semaine, week-end et jour férié	Organismes privés (entreprises, syndics de copropriété...)	400 €	400 €	Par demi- journée	1 000 €	

SALLE POLYVALENTE						
	Catégories	Tarifs été (avril à octobre)	Tarifs hiver (novembre à mars)		Caution	Forfait installation de salle
Samedi, dimanche et jour férié	Villecresnois	1 620 €	1 620 €	Par jour	3 240 €	500 €
	Hors commune	2 880 €	2 880 €	Par jour	5 760 €	
Semaine, week-end et jour férié	Organismes privés (entreprises, syndics de copropriété...)	400 €	400 €	Par demi- journée	1 500 €	

SALLE D'EXPOSITION DU FIEF						
	Catégories	Tarifs été (avril à octobre)	Tarifs hiver (novembre à mars)		Caution	Forfait installation de salle
Une semaine et un week-end inclus	Villecresnois	650 €	750 €		1 300 €	500 euros
	Hors commune	1 150 €	1 250 €		2 300 €	
Une semaine et deux week- ends inclus	Villecresnois	780 €	880 €		1 560 €	
	Hors commune	1 380 €	1 480 €		2 760 €	

Deux semaines et trois week-ends inclus	Villecresnois	1 050 €	1 550 €	2 100 €	
	Hors commune	1 840 €	1 940 €	3 680 €	
Semaine, week-end et jour férié	Organismes privés (entreprises, syndicats de copropriété...)	400 € ½ journée	400 € ½ journée	1 000 €	

SALLES DE FORMATION, SALLE POLYVALENTE MÉLANIE-BONIS, PRÉAU ÉCOLE DES MERLES, MAISON DES ASSOCIATIONS						
	Catégories	Tarifs été (avril à octobre)	Tarifs hiver (novembre à mars)		Caution	Forfait installation de salle
Semaine, week-end et jour férié	Organismes privés (entreprises, syndicats de copropriété...)	400 €	400 €	Par demi-journée	1 000 €	500 €

Article 2 : Décide que le gymnase Pironi n'est plus disponible à la location.

Article 3 : Fixe les tarifs de location des terrains de sport à compter du 1^{er} septembre 2023, comme précisé ci-dessous :

TERRAIN STABILISÉ DU BOIS D'AUTEUIL			
	Tarif		Caution
Semaine, week-end et jour férié	220 €	Pour un match	2 200 €

TERRAINS D'HONNEUR DU BOIS D'AUTEUIL, DE VANDAR ET DE PIRONI (RUGBY)			
	Tarif		Caution
Semaine, week-end et jour férié	550 €	Pour un match	5 500 €

Article 4 : Précise qu'en conformité avec l'article L.2144-3 du code général des collectivités territoriales, un régime dérogatoire peut s'appliquer pour toutes les locations aux associations villecresnoises qui en font la demande.

Article 5 : Dit que les sommes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier principal de Boissy-Saint-Léger.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,



Patrick FARCY



Secrétaire de séance,



René-Jean CULLIER DE LABADIE

Le Maire certifie le caractère exécutoire
Du présent acte à compter du

27 JUIN 2023

Et pour copie conforme à l'original
Pour le Maire et par délégation
Patricia DURAND
Directrice Générale des Services



